N° 169 — 20e Année

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte 48. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

CINQ CENTIMES LE NUMERO

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Mercredi 17 Juin 1908

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 10, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Les Bandits d'Hazebrouck en Cour d'assises

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Angleterre, France Russie

Il est facile de comprendre pourquoi la presse germanique se montre encore plus mécontente de l'entrevue de Revel que de celle de Londres : l'entente de l'Angleterre et de la Russie était en effet plus hasardeuse, mais elle est faite à son tour, comme l'entente de l'Angleterre et de la France, et cette triple union politique et morale diminue singulièrement l'hégémonie que l'Allemagne affectait sur le monde.

Bismarck a, le premier, donné à la Prusse et à l'Allemagne une attitude infiniment désagréable aux autres nations civilisées et toutes aussi grandes et plus grandes que la Prusse et que l'Allemagne dans l'histoire du passé. La morgue, la brutalité, l'insolence du premier chancelier de l'Empire avaient indisposé tous les Etats. Ce n'étaient encore là que des défauts d'éducation et des vices de forme. Mais les violations du droit, l'abus de la force contre toute justice et contre tous les principes essentiels du gouvernement moderne avaient depuis longtemps signalé Bismarck à l'hostilité de la conscience universelle.

L'empereur Guillaume II a malheureusement subi l'influence de ce type insupportable, au moins pour les paroles et les discours ; et, s'il n'a commis d'ailleurs aucun de ces actes que les peuples ne peuvent jamais pardonner, s'il s'est montré ami de la paix générale jusqu'à présent, il a rivalisé avec Bismarck pour le langage et les attitudes, et même il a dépassé le maître du genre ! Il a toujours affecté de parler à l'Europe sur un ton qui ne pouvait qu'éloigner les sympathies, décourager les bonnes volontés, entretenir les inquiétudes de guerre dans tous les pays.

On ne voit pas le profit d'une telle politique, si l'on ne veut pas faire la guerre, pourquoi en toute occasion brandir un grand sabre, parler de poudre sèche et d'épées affilées ? Les autres puissances ne pouvaient manquer de se dire qu'elles devaient prendre leurs précautions.

La plus récente manifestation de cette tyrannie morale fut donnée à l'égard des affaires du Maroc, lorsque l'empereur allemand, par un coup extraordinaire de son initiative, vint s'opposer à l'union pacifique et civilisatrice de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne. Quels intérêts si pressants poussaient l'Allemagne à s'engager dans le problème marocain et à contrecarrer brutalement les solutions que les trois puissances de l'Occident avaient arrêtées d'un commun accord ?

L'Europe entière devait être froissée par une telle attitude : chacun se disait qu'il n'y avait pas de raison plausible pour que la diplomatie prussienne voulut avoir la haute main sur l'empire du Maghzen. Il n'y a, en effet, d'autre raison que celle-ci : c'est que Berlin veut avoir l'air de commander à tout le monde et que rien ne puisse se faire sans sa permission.

Les autres puissances devaient donc se dire qu'il était temps de reprendre leur liberté, d'assurer leurs droits et leur autonomie ; sans quoi la chancellerie de Berlin gouvernerait bientôt dans tous les autres cabinets et prétendrait même changer à son gré les ministres des autres puissances, comme il est arrivé à la France pour M. Delcassé.

Aujourd'hui l'Angleterre, la Russie et la France unies ramènent les prétentions de Berlin à des proportions plus modestes. On comprend très bien que l'empire allemand n'est pas la seule force politique et morale en Europe, mais que la triple entente de l'Angleterre, de la France et de la Russie compte aussi pour quelque chose. La presse germanique, qui se montre mécontente de cette situation, aurait pu la prévoir et devrait plutôt la trouver toute naturelle, car l'Europe civilisée n'a jamais permis à une seule puissance d'affecter une hégémonie orgueilleuse. L'Angleterre libérale et parlementaire n'était pas des mieux disposées à tendre la main à l'empire autoritaire des tsars. La Russie ne se sentait pas une inclination bien vive à sympathiser avec la puissance britannique. Mais tous les préjugés, toutes les objections ont cédé devant l'intérêt supérieur de la libération de l'Europe.

Maintenant, on argumente déjà sur la prochaine entrevue du tsar et de l'empereur Guillaume et sur le voyage de M. Fallières à Cronstadt ; ces entrevues de chefs d'Etat, qui étaient autrefois des événements rares, sont maintenant des faits presque journaliers et l'un des ressorts habituels de la politique démocratique européenne.

Hector DEPASSE.

CHRONIQUE AGRICOLE

LE MANIOC

Le manioc et les Sociétés agricoles — Revendications unanimes — Le rapport de la Commission des douanes — Explications nécessaires — Remerciements à Messieurs Louis Guislain et Delpierre

Dans notre chronique du mercredi 3 juin nous avons signalé l'énergie avec laquelle la Société des Agriculteurs du Nord était intervenue en faveur de l'établissement d'un droit de douane sur le manioc ; nous terminions notre article en faisant remarquer que le Congrès de la Fédération des Associations agricoles du Nord-Est devait le 6 juin, à Reims, s'occuper de la question et qu'il serait bon d'aviser les congressistes des efforts tentés dans le Nord. La Société des Agriculteurs du Nord, dont la réunion avait lieu le même jour, s'inspirant de notre idée, a averti le Congrès du dépôt des deux propositions dues à M. Louis Guislain et à plusieurs de ses collègues du Nord d'une part, à M. Delpierre et à plusieurs de ses collègues de l'Oise de l'autre. Le Congrès de Reims a émis un vœu qui est arrivé très opportunément à la Commission des Douanes, aussi les propositions Guislain et Delpierre, inspirées toutes deux par la Fédération des Sociétés agricoles du Nord de la France, ont elles été rapidement examinées, d'autant plus que la Société des Agriculteurs de France est arrivée, à la dernière minute, apporter l'appoint de son précieux concours aux revendications agricoles relatives au manioc.

Le rapport de M. Jean Morel, député de la Loire, au nom de la Commission des Douanes, vient d'être distribué à nos honorables ; les propositions Guislain et Delpierre ont été déposées le 12 mai, le rapport relatif à leur examen est fait pour le 15 juin, *c'est-à-dire moins d'un mois après.* N'est-ce pas la preuve manifeste de l'influence de l'action agricole lorsqu'elle arrive à l'orienter vers un but commun. La solution de la Commission des Douanes ne nous donne pas entière satisfaction ; elle vaut toutefois beaucoup mieux que le statu quo.

Le manioc, dit le rapport, est un produit végétal fourni par plusieurs plantes qui poussent très abondamment et presque spontanément dans les régions équatoriales. Le nom de farine de manioc s'applique à la pulpe des tubercules préalablement débarrassés de leur écorce, le couac ou couaque est une variété de farine réduite en grumeaux et chauffée dans des chaudières de fer jusqu'à ce qu'elle ait subi un commencement de torréfaction, en somme cassave la farine plus soigneusement tamisée et étendue en forme de gâteaux sur une plaque de fer chauffée, elle ressemble à un biscuit ou à une galette, enfin le tapioca, plus répandu dans les centres européens, est de la fécule de manioc, grillée à l'état humide sur des plaques de fer où elle est continuellement agitée pendant la durée de l'opération. Ces spécialités industrielles, à base de farine ou de fécule de manioc, sont généralement employées à la préparation de potages d'une digestion facile et jouissant de la réputation de convenir particulièrement aux vieillards, aux convalescents ; elles sont soumises à des droits d'entrée de 11 francs le quintal au tarif général et de 9 francs au tarif minimum. En revanche la racine elle-même, découpée en tranches minces et rapidement desséchées, entre en franchise. En 1905 il a été importé 160.000 quintaux de racines de manioc, 325.000 en 1907 et l'avalanche grossit sans cesse !

M. Chaudèze, ancien directeur du commerce extérieur, au cours d'un rapport présenté le 1er février 1905 au Comité consultatif des Arts et Manufactures, reconnaissait « qu'il est absolument illogique d'admettre, en exemption de droit, un produit contenant plus de 70 % de fécule facilement séparable par des procédés industriels très peu onéreux, alors que la fécule exotique est soumise à des droits de 9 et de 11 francs. Il n'était évidemment pas d'argument, disait-il, qui puisse militer en faveur du maintien des racines de manioc séchées dans la catégorie des produits et déchets non dénommés tels que les champignons, le lycopode, les varechs, le bois de Panama qui ne bénéficient de l'exemption qu'en raison de l'insignifiance de leur rôle industriel ou commercial. »

La Commission ayant fait siennes ces conclusions se trouvant absolument d'accord avec nous, ce que nous comprenons moins c'est son évaluation du droit à établir. Prenant pour base le chiffre de onze francs et admettant que la farine de manioc contient en moyenne 25 % de fécule, elle calcule la quotité du droit qui s'établit ainsi : 5 fr. 42 au quintal, puis propose 7 francs ! Pourquoi négliger la partie décimale ? 0 fr. 42 sont bien près de un franc ; si l'on voulait arrondir, pourquoi ne pas prendre 8 francs ? D'autre part, le droit serait inscrit uniquement au tarif général, la Commission aurait-elle, comme idée de derrière la tête, celle de concéder éventuellement au tarif minimum des conditions plus douces ? Dans ce cas, avec la clause de « la nation la plus favorisée » la réforme deviendrait toute de façade, nous espérons que lors des débats, des explications précises seront données à ce sujet.

Autre remarque, la Commission demande que les droits nouveaux ne soient pas applicables aux manioc provenant des colonies françaises or, en ce produit à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique, en Indo-Chine. Le champ d'application des mesures proposées ne se trouve-t-il pas de ce chef singulièrement réduit ? Est-il facile de s'assurer de l'origine réelle des manioc dans un pays aussi vaste que l'Indo-Chine ? Le développement de la culture coloniale n'est-il pas de nature à nous préparer bien des mécomptes ? Ce sont encore-là des questions qu'il faudrait élucider.

Notons enfin que, comme régime de transition, la Commission propose d'accorder l'immunité aux « manioc flottants », c'est-à-dire à ceux qui auraient été embarqués directement à destination d'un port français avant la promulgation de la loi et à ceux-là seuls.

Les prévisions de la Commission des Douanes nous paraissent un peu timorées, nous espérons que la discussion nous montrera que nous sommes pessimiste, nous serons heureux alors de retirer nos critiques de détail ; dès aujourd'hui nous tenons à déclarer que la culture doit être particulièrement reconnaissante envers MM. Louis Guislain et Delpierre de l'initiative qu'ils ont prise. Nous trouvons ici la preuve palpable de l'heureux effet de l'union intime des Sociétés agricoles avec leurs élus, ainsi que des Sociétés agricoles entre elles. C'est un résultat que nous sommes heureux de constater.

BERTAL.

Conseil des Ministres

Paris, 16 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Les ministres se sont d'abord occupés des affaires extérieures en cours, puis ont pris connaissance des dépêches relatives au Maroc.

Le Rachat de l'Ouest

Le ministre des Travaux publics a entretenu ensuite le Conseil de la lettre qu'il a reçue de la Compagnie d'Orléans et dont nous avons parlé hier. M. Barthou communiquera cette lettre aujourd'hui au Sénat et fera connaître le sens de la réponse qu'il y fera et qui a été arrêté par le Conseil.

Les voyages de M. Fallières

Le Conseil s'est enfin occupé du voyage du Président de la République en Russie et dans les royaumes scandinaves. La municipalité du Havre avait fait une démarche pour que le Président de la République revînt en France par ce port. Mais tous les détails du voyage ayant été réglés antérieurement au moment où cette demande fut formulée, celle-ci n'a pas été accueillie.

Le ministre des Travaux publics a été autorisé à déposer à la Chambre un projet de loi tendant à modifier la loi de 1880 sur l'organisation des chemins de fer d'intérêt local.

UN INSTITUTEUR RÉVOQUÉ

pour antimilitarisme

Paris, 16 juin.

L'instituteur Roux-Costadau, de la Drôme, annonce, dans l' « Humanité », qu'il vient d'être révoqué. On se rappelle les faits qui lui étaient reprochés. Dans une réunion publique, tenue à Valence, le 28 décembre dernier, M. Roux-Costadau, avait tenu des propos qu'il rapporte comme suit :

Je suppose, chose invraisemblable mais possible cependant, qu'une Allemagne pacifique, une Allemagne hypothétique encore, offre à la France de résoudre un conflit par l'arbitrage, et j'imagine que ce soient nos gouvernants à nous qui repoussent cette main loyalement tendue... Eh bien, je déclare que dans ce cas, le devoir du prolétariat serait de s'emparer des membres de ce gouvernement de forfaiture et de crime et de les fusiller !

Au ministère de l'Instruction publique, on a dit :

L'instituteur Roux-Costadau a effectivement été révoqué et cette décision a dû lui être notifiée il y a quelques jours.

A la suite des propos qu'il avait tenus dans une réunion publique et des commentaires dont il avait fait suivre l'hypothèse qu'il reconnaît avoir envisagée et qu'il semble atténuer aujourd'hui, le conseil départemental de la Drôme fut appelé à se prononcer sur son cas.

Cette assemblée prit une délibération avec des considérants sévères pour cet instituteur, mais elle ne conclut pas à sa révocation. C'est le préfet de la Drôme qui, usant de son autorité et sur le vu des considérants du conseil départemental et des pièces de la cause, a prononcé la révocation.

PAROLES IMPÉRIALES

Guillaume II et l'encerclement

Berlin, 16 juin.

On sait que Guillaume II aurait prononcé de graves paroles. Nous avons annoncé qu'après avoir inspecté les troupes, il aurait dit en substance « qu'on pouvait encercler l'Allemagne, qu'elle était prête et que les « Germains avaient toujours mieux combattu « quand ils étaient entourés de tous côtés ».

Ces paroles ont été prononcées il y a une quinzaine de jours.

La phrase publiée n'est pas absolument authentique, mais elle reproduit, paraît-il, aux préoccupations propagées dans les esprits par les commentaires sur la nouvelle politique qui précédèrent l'entrevue de Revel.

Dans les milieux officiels, on estime que le sens de ce langage ne diffère pas de celui que le chancelier a déjà tenu au Reichstag en parlant de l'éventualité d'une coalition possible contre l'Allemagne, et on considère que c'est surtout la publication, inopportune en ce moment, des paroles impériales, qui a ému l'opinion alors que leur signification ne dépassait pas les termes que Guillaume II a déjà employés fréquemment en parlant à des généraux et en affirmant la confiance que l'armée lui inspire pour toutes les éventualités.

Quoi qu'il en soit, on ne voit aucun danger de guerre en ce moment.

L'empereur n'a rien changé à ses dispositions de voyage et le chancelier non plus.

Quant aux chefs de l'état-major, ils n'ont rien modifié ni à leurs vacances ni à leurs dispositions déjà prises pour cet été.

Il convient donc de ne pas s'emballer outre mesure sur ces paroles. Eussent-elles été prononcées qu'elles mériteraient attention, sans doute, mais ne devraient pas de naître provoquer une émotion excessive, d'abord parce que ce ne sont pas les premières du genre, et ensuite parce que la situation actuelle de l'Europe est telle qu'il ne dépend plus d'un seul homme, ni même d'un seul peuple, d'en bouleverser l'équilibre.

Si l'Allemagne est tranquille, nous ne le sommes pas moins.

L'ogresse persiste à nier

Saint-Mihiel, 16 juin.

Les principaux témoins ont été entendus. Certaines dépositions ont une grande importance. C'est pour cela que le juge d'instruction vient de confronter l'ogresse avec M. Lorson, forgeron à Commercy.

Jeanne Weber a affirmé qu'elle a suivi la mère du petit Poirot tandis qu'elle montait son enfant dans sa chambre. Or, M. Lorson, qui se trouvait là, a vu Jeanne qui montait, tenant l'enfant dans ses bras ; Mme Poirot les suivait.

L'ogresse prétend qu'elle dormait quand on entra chez elle. Les déclarations des demoiselles Decker l'ont démentie, en effet ; ces jeunes filles, qui se trouvaient dans la rue, ont vu de la lumière à la fenêtre. Elles trouvèrent la bougie encore allumée, quand elles arrivèrent dans la chambre. Jeanne Weber nie toujours. *Cependant, elle perd de* son assurance, et son système de dénégations ne lui réussit guère.

Ces témoignages de détails forment un bloc de déclarations, d'où la culpabilité de l'ogresse ressort plus que jamais.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Le groupe parlementaire de l'Alliance démocratique s'est réuni hier soir en un banquet. M. Pichon, ministre des affaires étrangères, y a prononcé un intéressant discours.

— Le ministre de l'Instruction publique vient d'instituer une commission chargée de rechercher quelles modifications il y a lieu d'apporter dans l'organisation des études pharmaceutiques.

— Mme Régny, la veuve du rentier assassiné, a fait connaître qu'elle offrait une prime de dix mille francs à quiconque fournira à la justice une indication précise permettant de découvrir l'assassin de son mari.

Le débat sur les interpellations relatives au Maroc, fixé à vendredi prochain, sera très étendu. Outre les deux interpellateurs, MM. Gervais et Paul Deschanel, MM. Denis Cochin, Pierre et plusieurs autres membres doivent prendre la parole.

FRANCE

— M. Cavaillon, juge d'instruction à Marseille, a clôturé l'instruction de l'affaire des faux billets de banque, en rendant une ordonnance de non-lieu en faveur de tous les inculpés. On sait que les époux Marchetti, la femme Antonia Reynal, le graveur Rimbaud et Napoléon Poggiale avaient déjà été remis en liberté provisoire.

ETRANGER

— Un garde-côte vénézuélien a arrêté en haute mer un leur tirant des coups de canon, deux goélettes hollandaises et les a forcées à aller à *Coro. Il a saisi toutes les lettres qu'elles avaient* à bord et qui ne se trouvaient pas dans les sacs de dépêches.

— Un sous-préfet, près de Stettin (Allemagne), a été arrêté pour actes d'immoralité commis avec des sous-officiers. Un de ces sous-officiers a été également arrêté.

— L'avocat socialiste M. Karl Liebknecht, qui subit en ce moment une détention dans une forteresse pour une brochure antimilitariste, a été élu député à la Diète prussienne, dans la onzième circonscription de Berlin.

ÉCHOS

La danse des dévots

La pratique religieuse poussée à l'extrême a des conséquences parfois fâcheuses. Il y a quelque temps, une épidémie de névrose religieuse a sévi dans le sud du pays de Galles. Des illuminés se mettaient à trembler et à danser frénétiquement ; sous l'influence, disaient-ils, de l'esprit saint, et la foule venait à leurs réunions. On juge si les simulateurs et les imitateurs abondèrent. Cette épidémie bizarre gagna même Londres. A Camberwell, récemment, l'un des quartiers les plus misérables, quelques-uns de ces agités, qui s'appellent « danseurs de la Pentecôte », donnèrent une de leurs séances.

Le pays où l'on se tue

C'est en Allemagne que l'on se tue le plus. La plus récente statistique vient de le prouver. Il appert, en effet, que l'an passé, il y a eu en Allemagne 12.595 suicides, dont 2.922 femmes, soit une proportion de 31,4 pour 100.000 hommes et de 8,4 pour 100.000 femmes. Il y a eu pourtant 313 suicides de moins qu'en 1906, mais la proportion est toujours de 22,3 à 23,4 pour 100.000 habitants.

Brême tient le record du nombre avec 37,8 ; Anhalt, 36,7 ; Reuss, 30,1 ; Brunswick, 29,9 ; Hambourg, 32,4 ; Berlin, 32,1 ; la Saxe, 32,0.

La proportion pour la province [illegible] est de 7,6 ; pour la Westphalie, la Prusse occidentale et les provinces rhénanes de 12,4 et de 13,5 pour la Prusse orientale et l'Alsace-Lorraine.

Nouvelles à la Main

— Pourquoi fermez-vous les yeux lorsque vous chantez ?

— Le trac. — Parce que je monte si haut que cela me donne le vertige !

***

— On demande à Calino :

— En somme, à quoi peut-on voir qu'un est un âne ?

— Mais c'est quand on va rester à la campagne !

ÉLECTION SÉNATORIALE

Réunion des Délégués Sénatoriaux

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

M. Sculfort expose son programme

Réunion délégués sénat

Une réunion des délégués sénatoriaux républicains de l'arrondissement de Cambrai a eu lieu lundi après-midi à l'Hôtel de Ville de Cambrai. Les délégués qui étaient venus en très grand nombre à la réunion ont constitué de la façon suivante le bureau de la réunion.

Président, M. Paul Bersez, sénateur, président du Conseil général ; assesseurs, MM. Alfred Le Roy, député de la 1re circonscription de Cambrai, et Narcisse Petit, conseiller général du canton de Solesmes ; secrétaire, M. Achille Funois, conseiller d'arrondissement du canton de Clary. M. Henry Sculfort, candidat du congrès républicain départemental, assistait à la réunion. Au nombre des personnalités présentes signalons MM. Garin et Loriche, conseillers généraux, Germe, Crépin, Delabre, Hutin, conseillers d'arrondissement etc. M. Bersez donne lecture des télégrammes, lettres et cartes d'excuses qu'il a reçus de MM. Seydoux, conseiller général, Carpentier-Risbourg, président du conseil d'arrondissement ; Tribou, maire d'Hem-Lenglet ; Lesne, maire d'Eswars ; Mora, adjoint au maire de Béthencourt ; Dambrine, adjoint au maire de Caudrion ; MM. Dubois, Cuvillier de Boussies ; Saguier et Pons de Villers-Outréau ; Herbez, Briatte, de Saint-Hilaire, etc., etc.

ALLOCUTION DE M. BERSEZ

M. Bersez prend la parole pour faire connaître le but de la réunion et présenter M. Henry Sculfort aux délégués sénatoriaux. Il rappelle la décision du Congrès républicain départemental de Lille dont est sortie la candidature sénatoriale de M. Henry Sculfort. Il est persuadé que tous les républicains sont très soucieux de la discipline pour ne pas observer cette décision, s'y conformer, et faire tout leur devoir.

M. Sculfort, dit M. Bersez, n'est pas républicain d'aujourd'hui, c'est un républicain de la veille. Déjà sous l'Empire il luttait pour la liberté.

M. Bersez rappelle les paroles de M. Hector Sandrart, signalant au Congrès de Lille l'attitude républicaine de M. Sculfort au 4 septembre, alors qu'il était adjoint au maire de Maubeuge, puis au 16 mai et au moment du Boulangisme.

Il rappelle aussi les paroles de M. Dron, un enfant du Cambrésis qui, au même Congrès, disait que lorsqu'un parti a le bonheur de posséder un homme comme Sculfort, ce parti doit se lever comme un seul homme pour assurer sa victoire.

M. Bersez ajoute que M. Sculfort, arbitre des diverses fractions du parti républicain, alors qu'il était président du Conseil général, était tenu, en cette qualité, à une certaine neutralité, mais, avant et après la présidence, dès qu'il s'agissait de lutter, M. Sculfort était l'un des premiers, sinon le premier, à engager ses amis trop timides à aller de l'avant.

Ne déclarait-il pas, quand il soutenait à Maubeuge le candidature du député Défontaine, qu'il aimait mieux faire un grand pas en avant qu'un seul centimètre en arrière. M. Bersez termine en disant que M. Sculfort n'est entré dans la politique que par devoir, et il engage tous les délégués à assurer sur son nom, le 21 juin, le triomphe du parti républicain. Des applaudissements prolongés accueillent les paroles si nettes et si chaleureuses de M. Bersez.

DISCOURS DE M. SCULFORT

M. Sculfort remercie tout d'abord M. Bersez des paroles trop élogieuses qu'il vient de prononcer à son égard et exprime toute l'estime qu'il ressent pour lui.

Si vous me faites, dit-il, l'honneur de m'envoyer siéger au Sénat sous ses auspices, je ne serai pas seulement pour lui un collaborateur dévoué, mais encore je donnerai à ma collaboration le caractère d'une confiance affectueuse.

M. Bersez a fait connaître la nature de mes opinions. Suis-je un modéré, suis-je un avancé ? Je ne le sais pas. Ce sera à vous de le dire après m'avoir lu — car je suis persuadé que vous avez vu ma session de foi — et entendu.

Je suis un républicain conscient de ce qu'il a fait, un républicain logique avec les principes de la République. A l'aphorisme de M. Thiers « la République sera conservatrice ou elle ne sera pas », je réponds par cet autre aphorisme : La République sera démocratique ou elle n'aura pas de raison d'être.

Le Parti Radical

M. Sculfort passe en revue les diverses situations politiques qu'il a connues au cours de sa carrière déjà longue, aujourd'hui les anciens amis de Gambetta et les amis de Clémenceau se sont rejoints dans le parti radical.

Radical, déclare M. Sculfort, cela veut dire que nous allons au fond des choses et que nous donnons aux principes tout leur développement, à ces principes qui sont les mêmes et qui sont de tous les républicains sincèrement réunis dans le parti radical.

J'ai lu que M. Buisson proposait de donner au mot radical un synonyme et d'appeler notre parti le parti évolutionniste : le mot est juste car le progrès politique et social est indéfini.

Le parti républicain ne doit pas borner son ambition mais conserver sa méthode et donner à chaque jour sa peine, sa tâche, son progrès.

La situation électorale

Avant d'aborder le programme de l'élection, poursuit M. Sculfort, je vais examiner avec vous le terrain électoral. Celui-ci à cette heure, s'établit comme suit :

Le parti collectiviste a désigné son candidat, M. Delory.

Je n'ai aucun indice qui me permette de dire sûrement si la droite juge opportun ou non de dénombrer ses forces dans le prochain scrutin.

Dans notre parti, les représentants d'Hazebrouck ont décliné la décision du Congrès. Le président, interprète du sentiment général, lorsqu'ils avaient demandé un engagement, a reconnu en principe la légitimité de leur désir, mais le Congrès, à l'unanimité, en dehors d'eux-mêmes, ne s'est pas reconnu le droit ni les moyens de lier pour l'avenir les Congrès suivants qui seront différemment composés. En conséquence un représentant radical de l'arrondissement d'Hazebrouck porte sa protestation devant le corps électoral lui-même. Les deux autres candidats, devant le Congrès, avaient spontanément déclaré en accepter la décision.

Les républicains progressistes sont dans l'intention, suivant des avis reçus de diverses parts, de me favoriser en assez grand nombre, malgré la différence des programmes. Ils sont désireux, semble-t-il, de conserver leur individualité et de ne pas confondre systématiquement leurs suffrages avec ceux de la droite, bien que celle-ci leur ait déjà cédé le pas dans sa tactique enveloppante.

Je compte encore parmi eux des compagnons du temps ancien du boulangisme, et ils ont été du bloc républicain d'autrefois, dans une partie de ma circonscription du Conseil général.

Si j'invoque cet concours du passé, je ne répudie pas, moi, aucun des témoignages honorables que j'ai reçus durant ma carrière, sans que ma ligne de conduite personnelle en ait été affectée.

Il n'y a pas de parti assez dénué de sens politique pour décliner dans une élection l'appoint des adhérents d'un parti voisin et c'est même à le gagner qu'on emploie généralement toute sa propagande, soit dans la presse, soit dans les réunions ; mais tout parti a le droit et le devoir de s'assurer de la netteté de son candidat et si la clarté de ma profession de foi, si ma vie exemple de toute combinaison pour un profit personnel, n'y suffisent pas, je n'éprouve aucune difficulté à déclarer qu'en dehors de notre Congrès et de ses adhérents, je n'ai rien demandé à personne, que personne ne m'a rien demandé et que je n'ai d'engagement qu'avec le Congrès et avec ma conscience de républicain.

Le programme

Abordant le programme de l'élection, M. Sculfort parle de l'impôt sur le revenu dont il examine les avantages, les inconvénients et les modalités d'application dans les divers pays d'Europe.